



Depart à l'étranger enfants divorce

Par **isap**, le **08/05/2012** à **19:28**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 5 ans j'ai la garde de mes enfants. Mon compagnon est parti à l'étranger et je souhaiterais le rejoindre afin de vivre là bas avec mes filles. Dois-je repasser devant le juge afin que cela soit notifié, sachant que mon ex mari est d'accord (verbalement) mais qu'il change souvent d'avis. Quelles démarches dois-je faire cela se fait-il rapidement?
Cordialement

Par **cocotte1003**, le **09/05/2012** à **05:10**

Bonjour, le mieux pour vous est de trouver un accord amiable écrit avec le papa et de le faire entériner par le JAF car tant qu'il n'y a pas un nouveau jugement, le dernier reste en vigueur en ce qui concerne les droits de visite qui peuvent poser problème si le père en a un week-end sur deux, cordialement